

2023 / 63

VALLÉES
D'AIGUEBLANCHE
Communauté de communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - JAY Hélène - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS: M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique
Mme GROS Claudine à M. DUNAND François
Mme KALIAKODAS Evelyne à M. POINTET André
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

EXCUSÉS : M. GSELL Bernard
M. GUILLARD Paul

Date de Convocation :
22 juin 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 18
Votants : 22

Monsieur François DUNAND est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Règlement du service de l'eau potable

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que dans le contrat de concession de service public d'eau potable signé le 15 décembre 2021, était annexé un projet de règlement de service qu'il y a lieu de modifier afin de procéder à un certain nombre d'adaptations.

Le Président présente à l'assemblée un projet de règlement de service et précise, ci-dessous, les principales modifications :

- La suppression des contrôles périodiques sur les réseaux privés utilisant des eaux non potables (sources, forages, eaux de pluie ...).
- La redéfinition des limites des ouvrages publics et des ouvrages privés.

Vu le CGCT et notamment son l'article L 2224-12,

Vu la délibération 2021/217 du 2 décembre 2021 relatif à l'approbation du choix du concessionnaire du service public de l'eau potable et au contrat de concession,

Vu le contrat de de concession de service public de l'eau potable en date courant du 1/01/2022 au 31/12/2029,

Vu le projet de règlement de service public,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de règlement de service public de l'eau potable présenté et annexé à la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	NPPV*
20			2 Dominique COLLIARD Daniel COLLOMB

*Ne prend pas part au vote

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

André POINTET

